Se réapproprier les mots: le développement

Bruno Boidin

▶ **To cite this version:**

Bruno Boidin. Se réapproprier les mots: le développement. Développement durable et territoires, 2021, Développement durable et territoires, 12 (3), 10.4000/developpementdurable.19863 . hal-04431693

HAL Id: hal-04431693
https://hal.univ-lille.fr/hal-04431693

Submitted on 1 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Développement durable et territoires
Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 12, n°3 | Décembre 2021
Varia

Se réapproprier les mots : le développement

Regaining the words : development

Bruno Boidin

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/developpementdurable/19863
DOI : 10.4000/developpementdurable.19863
ISSN : 1772-9971

Éditeur
Association DD&T

Référence électronique
Bruno Boidin, « Se réapproprier les mots : le développement », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 12, n°3 | Décembre 2021, mis en ligne le 22 mars 2022, consulté le 16 juin 2022. URL : http://journals.openedition.org/developpementdurable/19863 ; DOI : https://doi.org/10.4000/developpementdurable.19863

Ce document a été généré automatiquement le 16 juin 2022.

Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Se réapproprier les mots : le développement

Regaining the words : development

Bruno Boidin

1 Doit-on abandonner un mot où une expression parce que l'on considère qu'il a été dévoyé ou interprété d'une façon qui ne correspond pas à notre conception, notre école de pensée ? Le développement durable et le développement font partie de ces mots. Ils ont été triturés, remplis et vidés de leur sens en fonction des époques, des grilles d'analyse, des idéologies, des rapports de pouvoir.

2 Revenons sur ces deux expressions et quelques autres pour voir si leurs couleurs d'origine peuvent revenir (ou s'effacer pour que d'autres couleurs les remplacent)[1]. Le « développement » pèse très lourd. Il porte une quantité incalculable d'échecs et d'oppressions sur les humains : politiques décrétées par les bailleurs de fonds et les pays riches, vision normative axée sur les modèles capitalistes de marché ou sur les modèles communistes de l'ex-URSS, approche descendante (« par le haut ») et souvent condescendante des institutions de l'aide et de leurs experts, ambiguïté des motivations, effets délétères sur les capacités d'action endogène des institutions locales. La liste des effets pervers de l'aide au développement, donc de la recherche de développement elle-même, reste un domaine d'étude aux frontières illimitées.

3 Pourtant, sur les terrains africains sur lesquels je travaille, lorsque le chercheur croise des vendeurs de rue, des commerçants, des élus, des collègues, des étudiants, des agriculteurs ou paysans, une même aspiration semble tarauder ces femmes et ces hommes : une vie bonne ou une vie meilleure, fondée sur l'amélioration des conditions de vie (ou la sortie de la pauvreté), une vie décente (nourrir leur famille, éduquer leurs enfants, se soigner, assurer la sécurité alimentaire), l'acquisition de compétences… Voilà l'une des raisons pour lesquelles l'expression « développement », quoique totalement déformée par les multiples contenus donnés à ce mot par les acteurs de l'aide, me semble toujours pertinente. Le développement est une façon de donner toute leur étendue aux capacités humaines. Il s'agit de la recherche d'épanouissement des humains.

4 Pour les plus « pauvres » au sens statistique du terme (celui du niveau de ressources disponibles), le désir d'épanouissement est également très présent. Il peut être une aspiration au « bien-être » mais pas dans le sens réducteur de l'économie standard. Il s'agira plutôt d'être capable d'autonomie et de libre-arbitre face à l'adversité : aléas des récoltes pour les paysans, effets du dérèglement climatique, mais également effets des « programmes de développement » décrétés et face auxquels les populations peuvent engager des stratégies de contournement, de résistance ou d'adaptation. Le développement est alors une capacité à résister, à s'affirmer, y compris contre des oppresseurs et des velléités d'appropriation territoriale (le XXIè siècle en fourmille, jusqu'au moment où j'écris ces lignes). On peut donc chercher à se développer (gagner en autonomie, étendre ses capacités), à améliorer son « bien-être » au sens large du terme[2], en réaction au développement décrété[3].

5 Les tenants de la décroissance ou de la post-croissance rejettent généralement le terme de développement, pour proposer une économie réencastrée dans la société (promouvant les activités économiques créatrices d'épanouissement humain et de protection de la nature, abandonnant les activités destructrices)[4]. Tout en souscrivant pleinement à leur projet de ré-encastrement, de sortie d'un modèle développementiste prédateur et descendant, je propose au contraire de réinvestir le terme de développement pour ne pas devoir renoncer à l'étendue des capacités et des libertés humaines.

6 De mon point de vue, il y a donc toujours un espace pour (et une nécessité de) se réapproprier l'expression « développement ». C'est la voie empruntée par Ignacy Sachs avec son concept d'éco-développement[5] et par Amartya Sen avec le concept de « capabilities », pour ne citer que ces auteurs[6]. Ils s'éloignent en ce sens, fort heureusement, de la mort annoncée de l'économie du développement que les économistes orthodoxes considéraient comme inéluctable dès les années 1990[7].

7 Il n'y a donc pas de fatalité à la disparition du concept de développement et à son remplacement, par exemple, par la notion d'émergence, fort courue depuis une dizaine d'années dans les pays qui veulent suivre les traces des BRICS[8]. La notion d'émergence me semble pourtant beaucoup plus restrictive que celle de développement. Elle est issue de la recherche de nouveaux débouchés pour les investisseurs financiers et demeure essentiellement limitée aux dimensions économiques du développement, dans une perspective largement standard (conformité aux règles de concurrence, à l'appui au secteur privé, ouverture aux marchés mondiaux, etc.)[9].

8 Intéressons-nous maintenant à la notion de développement durable. Fort galvaudée, interprétée de multiples façons, souvent mal maîtrisée, parfois très décriée, elle me semble pourtant garder tout son intérêt.

9 En effet, j'ai tenté plus haut d'indiquer pourquoi le développement demeure l'objectif de nombreux pays (tout au moins les pays « pauvres », marqués par des manques dans des domaines cruciaux), de nombreux territoires, groupes sociaux et individus. Ajouter le qualificatif « durable » (ou soutenable) au développement, malgré toutes les limites et toutes les ambiguïtés de cette notion, me semble alors toujours pertinent. Cependant, je pense que deux conditions devraient être réunies.

10 La première condition est de distinguer deux termes complémentaires, celui de développement durable (ou soutenable) et celui de soutenabilité (ou insoutenabilité). Le développement durable fait référence à des pratiques visant à assurer un

développement « équilibré », ni destructeur de social, ni créateur d'inégalités, ni fatal pour la nature (bien loin donc de l'hypertrophie du développement dans de nombreux pays riches ou émergents, débouchant sur des inégalités flagrantes et des pressions écologiques dramatiques). La soutenabilité fait plutôt référence à l'attention qui devrait être portée aux seuils d'irréversibilité de la dégradation de la nature, de la cohésion sociale, des conditions de vie, quel que soit le niveau de richesse atteint par un territoire. Ces deux expressions – développement durable et soutenabilité – sont, de mon point de vue, les deux facettes d'une même exigence, la recherche du temps long et de la pérennité, contre l'immédiateté destructrice des logiques financiarisées. Il s'agit aussi de réappropriation du temps. Les situations d'insoutenabilité, au Nord comme au Sud, sont légion et devraient être distinguées des objectifs de développement, même si ces derniers peuvent conduire à une insoutenabilité des politiques et des programmes pensés sans prise en compte du temps long.

11 La seconde condition, de mon point de vue, est de tenir fermement certains principes de distinction entre une soutenabilité faible et une soutenabilité forte. Cette distinction est finalement peu mobilisée dans la littérature sur l'environnement et le développement durable. Pourtant, elle me semble être un marqueur important pour tout chercheur, décideur, citoyen qui voudrait y voir plus clair dans la multitude de conceptions du développement durable, allant d'une approche libérale à une conception très critique sur le capitalisme. Cette distinction n'est certes pas exempte de limites, mais elle demeure pertinente pour positionner des projets de développement durable. Pour reprendre la distinction faite par Jacques Theys (Theys, Guimont, 2019 : 9), la soutenabilité faible concerne plutôt des projets essentiellement basés sur des réformes processuelles (normes de RSE, principe de précaution, etc.) tandis que la soutenabilité forte envisage des programmes fondés sur des principes ambitieux et considérés comme incontournables (les seuils d'irréversibilité déterminent des limites à ne pas dépasser, voire des objectifs sociaux ou environnementaux prioritaires par rapport aux objectifs économiques)[10].

12 Évidemment, la « soutenabilité forte » présente plusieurs faiblesses, amplement soulignées dans la littérature critique, telles que l'ancrage dans une vision en termes de capital, particulièrement réductrice pour appréhender la nature et l'humain en dehors d'une vision économiciste. C'est la raison pour laquelle les conceptions en termes de patrimoine plutôt que de capital sont à juste titre privilégiées dans une approche hétérodoxe ou socio-économique (Theys, Guimont, 2019 ; Bauler, Froger, Petit, 2021 : 98). Mais on peut alors parler de patrimoine critique, à léguer aux générations futures, même si la notion de patrimoine est plus complexe à appréhender, mêlant dimensions objectives et subjectives. Au total, les critiques sur la distinction entre soutenabilité forte et faible ne me semblent pas remettre en cause la pertinence d'une conception forte de la soutenabilité, dont les exigences seraient beaucoup plus ambitieuses en ce qui concerne la préservation du patrimoine critique et la prévention des risques majeurs.

13 Au total, sans vouloir enfoncer une porte déjà ouverte par de nombreux auteurs, il est bon de se rappeler que le développement n'est pas seulement le fait de grandir, de croître. De mon point de vue, il n'est d'ailleurs pas essentiellement cela puisque la croissance et l'expansion économique ont montré non seulement toutes leurs limites pour la lutte contre les inégalités mais également toutes leurs effets délétères sur la nature. Le développement est plutôt l'action de déployer les capacités humaines, en

commençant par celles des plus démunis. Il est d'ailleurs surprenant de constater que les définitions du développement dans les dictionnaires font, certes, référence à des caractéristiques quantitatives (essor, expansion, croissance), mais également à un mouvement qualitatif (s'épanouir, se déployer dans le Robert ou le Larousse). La définition du Larousse est une bonne illustration, considérant sur le plan économique que le développement est « l'amélioration qualitative (et non quantitative, Ndr.) et durable d'une économie et de son fonctionnement ». Il me paraît donc important de continuer à se réapproprier cette définition très générale pour préciser le contenu de ce que serait une économie qualitative et durable. La voie a été ouverte par les travaux critiques sur le développement et la croissance mais également par la socio-économie du développement. Cette dernière adopte en effet une approche empirique de terrain qui me paraît fructueuse pour mettre en évidence les aspirations des populations, à travers l'étude de leurs trajectoires, de leur perception des politiques de développement et de leurs réactions, adaptations et résistances face à ces politiques.

BIBLIOGRAPHIE

Bauler T., Froger G., Petit O., 2021, *Economie écologique. Une perspective européenne,* Paris, De Boeck supérieur.

Boidin B., 2019, « L'émergence est-elle compatible avec le développement durable ? Le cas du Plan Sénégal émergent », *Éthique et économique*, vol. 16 n° 2, https://ethics-and-economics.com/francais/.

Dubois J.-L., Mahieu F.-R., 2009, « Sen, liberté et pratiques du développement », *Revue Tiers Monde*, vol. 2, n° 198, p. 245-261.

Figuière C., Metereau R., 2021, « Écodéveloppement et socio-économie écologique : congruences et complémentarités », *Cahiers d'économie politique*, vol. 1, n° 79, p. 153-190, https://doi.org/10.3917/cep1.079.0153.

Gadrey J., 2010, *Adieu à la croissance. Bien vivre dans un monde solidaire*, Paris, Les Petits Matins.

Jany-Catrice F., Méda D., 2016, *Faut-il attendre la croissance ?*, Paris, La Documentation française.

Olivier de Sardan J. P., 2021, « De Barkhane au développement : la revanche des contextes », *Analyse Opinion Critique*, 14 juin, https://aoc.media/analyse/2021/06/13/de-barkhane-au-developpement-la-revanche-des-contextes/ ?loggedin =true.

Piveteau A., Rougier É., 2010, « Émergence, l'économie du développement interpellée », *Revue de la régulation*, vol. 7, 1er semestre, https://doi.org/10.4000/regulation.7734.

Theys J., Guimont C., 2019, « Nous n'avons jamais été "soutenables" : pourquoi revisiter aujourd'hui la notion de durabilité forte ? », *Développement durable et territoires*, vol. 10, n° 1, https://doi.org/10.4000/developpementdurable.13589.

NOTES

1. Merci à Alain Souchon pour sa chanson « L'amour à la machine ». J'aurais préféré Lou Reed mais il n'a pas chanté de titre aux paroles idoines pour mon propos.

2. Cette expression de « bien-être » est prise ici dans un sens pratique et multidimensionnel (et non celui de la théorie du même nom). Elle est également une approximation du terme *Musgum* « *simni n'a pidem* », littéralement « être bien assis », utilisé par Antoinette Danebai Lamana (Université de Douala et Université de Lille, Clersé, UMR 8019) lors de ses enquêtes de terrain auprès des paysans. Elle considère que l'expression « bien-être » est une bonne approximation du terme *Musgum*. Je la remercie de m'avoir éclairé sur ce point, dans le cadre de ses travaux de recherche sur les paysans du Nord-Cameroun face aux politiques publiques de « développement ».

3. La « revanche des contextes » de Jean-Pierre Olivier de Sardan (2021) illustre ce phénomène. Les populations soumises à des politiques de développement vont réagir, de façon souvent invisible du point de vue des « développeurs », et rendre parfois caduques ces politiques décrétées qui s'appliquent sans une connaissance fine du contexte social, culturel, historique et des conflits sociaux et économiques latents.

4. En France, Jean Gadrey a écrit un remarquable ouvrage sur ce sujet (Gadrey, 2010). Florence Jany-Catrice et Dominique Méda ont également apporté une contribution majeure aux analyses et aux arguments en faveur du projet de post-croissance (Jany-Catrice et Méda, 2016).

5. Merci à Catherine Figuière pour ses écrits sur l'originalité et la contribution du concept d'éco-développement aux travaux critiques sur le développement (Figuière, 2021). Dans un focus groupe réalisé il y a quelques années avec des étudiants de Dakar en formation initiale et continue, la nécessité d'une véritable et ambitieuse politique publique de développement durable est apparue comme un point faisant l'unanimité, mais dans une vision particulière du développement durable incarnée par l'écodéveloppement d'Ignacy Sachs, considérée comme proche des préoccupations des pays du Sud (Boidin, 2019).

6. L'approche d'Amartya Sen a mis en exergue que le développement est d'abord une capacité individuelle à mener une vie qui correspond aux aspirations de chacun. Elle a également été complétée voire dépassée par des travaux critiques cherchant à proposer des capabilités collectives dans une perspective moins individualiste (voir par exemple Dubois et Mahieu (2009), dans le numéro spécial de la revue *Tiers monde* consacré à Amartya Sen).

7. L'économie standard a envahi le champ du développement à partir des années 1980, découpant ce domaine d'étude en spécialisations cloisonnées, comme sur tous les autres terrains. Dans les années 1990-2000, Il n'était pas rare que j'entende dire dans les colloques ou les comités de sélection que l'économie du développement n'existait plus. C'était une façon de nier les spécificités des terrains, ou de les faire entrer dans les modèles standards.

8. De nombreux gouvernements africains ont ainsi lancé leur plan d'émergence, autant dans une perspective d'attractivité dans les classements internationaux à l'attention des investisseurs (en particulier le classement « *Doing business* ») que de mimétisme par rapport aux « émergents ». Le mimétisme des politiques de développement vis-à-vis des pays riches est alors devenu le mimétisme des pays pauvres vis-à-vis des pays émergents.

9. Alain Piveteau et Éric Rougier (2010) ont clairement présenté les fondements standards de cette approche. Les pays africains ont repris la notion d'émergence sous cet angle étroit dans leurs « plans d'émergence » (cf. Boidin, 2019, pour le Sénégal).

10. Selon Jacques Theys (Theys et Guimont, 2019 : 7), la soutenabilité forte pourrait ainsi se caractériser par : « 1) d'abord une vision ouverte à la fois du développement et de nos relations à la nature qui ne réduit pas le premier à la croissance matérielle et la seconde à une fonction ; 2) ensuite une extension de ce qui doit être "soutenu", transmis aux générations futures, à d'autres domaines que la nature, comme certains patrimoines économiques , sociaux ou institutionnels majeurs ; 3) en troisième lieu et de manière centrale, la volonté de se situer sur des trajectoires de développement qui ne conduisent pas à des impasses pour les générations futures. Ce qui suppose, dans le domaine de l'environnement ou d'autres, de ne pas détruire les ressources ou patrimoines critiques pour ces générations, les biens communs indispensables et menacés (y compris les grands équilibres de la biosphère), et de mener les transitions nécessaires pour éviter les risques majeurs ou des crises systémiques pouvant conduire à des effondrements ; 4) enfin la mise en place de mécanismes "*d'accountability*" garantissant que les responsabilités des générations présentes seront bien engagées ; avec des sanctions juridiques ou économiques, une prise en compte sérieuse des temporalités, une extension de la planification ou des programmes structurés de transition et une répartition claire des rôles institutionnels. »

AUTEUR

BRUNO BOIDIN

Bruno Boidin est professeur des universités en économie
Université de Lille, Clersé UMR 8019
bruno.boidin@univ-lille.fr